

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202307-081**

**Du 18 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de ROUSTANG Yves), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Présents sans pouvoir de vote : HOURS Roland

Excusés : BELVA Nathalie, PRANDI Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 12 juillet 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : EAC : PROGRAMME D'ACTIONS 2023 2024**

Le Président présente la programmation à intégrer à la Convention d'Éducation Artistique et culturelle pour l'année scolaire 2023-2024, elle concerne les actions suivantes :

Intitulé	Public visé	Acteurs culturels concernés	Montant estimé €	Période de réalisation
Mois de la Créativité sur la thématique du cinéma d'animation	Écoles maternelles et élémentaires de Rosières, Beaumont, Payzac, Dompnac, Joyeuse. Centres de Loisirs des Farfadets et du Ricochet, Lilotz'entants, Crèches, les Marmaillois et Mille Pattes, MAM du territoire, RPE du Pays Beaume-Drobie, APE des communes concernées par les temps forts, EHPAD Val de Beaume.	L'équipée / Folimage Polinno Centre imaginaire Médiathèques et bibliothèques intercommunales	46 110 €	Septembre / novembre 2023
Exposition photographique et numérique autour de la Préhistoire récente	Classes de cycles 3 des écoles de Lablachère publique et privée et de Vernon	Ardèche Terre de dolmens ; Archéorient ; Cité de la Préhistoire d'Ornac Polinno	6 450 €	Janvier – juin 2024
Cartographie sensible du patrimoine lié à l'eau et création musicale autour de ce dernier	Labeaume en Musiques Archéorient (CNRS)	Sur les communes de Valgorge, Loubaresse, Rocles et Laboule (Tanargue). Associations patrimoniales des communes concernées, bibliothèques et	6 200 €	Mai 2024

		médiathèques de Rocles et Valgorge, Ardèche terre de dolmens		
Ecriture, création et ateliers participatif autour de la pièce « Il n'est pas trop tard puisqu'on est là »	Compagnie de la Ligne PNR des Mont d'Ardèche	Bibliothèques et médiathèques du Pays Beaume-Drobie	6 166 €	2023-2024
<b>TOTAL</b>			<b>64 926 €</b>	

Sur la base de ce programme d'actions et des dispositions de la CTEAC, il est proposé de solliciter les financeurs suivants :

- DRAC : 20 000 €
- Département de l'Ardèche : 15 000 €
- Région : 6 000 €

La participation de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie est de 23 926 €, à répartir sur 2 exercices budgétaires.

Le conseil communautaire

Ouïe l'exposé du président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

**Approuver** le programme d'actions proposé pour 2023 / 2024, le budget et le plan de financement

**Solliciter** les subventions afférentes dans le cadre de la CTEAC auprès de l'Etat (20 000 €) et du Département de l'Ardèche (15 000 €) et de la Région Auvergne Rhône Alpes (6 000 €).

**Charger** le Président de la mise en œuvre de la présente décision

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**

Président

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**

Secrétaire de séance

